

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

2275, AVENUE DU MONT-ROYAL EST

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées, que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, la résolution suivante :

- Projet particulier visant à modifier une condition de réalisation du projet adopté par la résolution CA10 25 0274 concernant la construction d'un mur-écran pour le bâtiment situé au 2275, avenue du Mont-Royal Est.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution entre en vigueur conformément à la loi et qu'elle est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 décembre 2012

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx